

Conseil communal de Lausanne

Rapport de la Commission des finances

Préavis N° 2019/09 du 7 mars 2019 « Infrastructure d'accueil de bases de données SAP HANA pour la période 2018-2022 »

Présidence : M. Vincent BRAYER, Président

Rapporteur : M. Valentin CHRISTE

Membres :

Mmes	Aude BILLARD	x	Latha HEINIGER	✓
MM.	Jean-François CACHIN	x	Valentin CHRISTE	✓
	Daniel DUBAS	✓	Johann DUPUIS	✓
	Romain FELLI	✓	Alain HUBLER	✓
	Axel MARION	x	Philippe MIAUTON	✓
	Fabrice MOSCHENI	✓	Benjamin RUDAZ	✓
	Joël TEUSCHER	✓	Stéphane WYSSA	x

✓ = présents ○ = absents x = excusés

Assistent à la séance :

Mme Natacha LITZISTORF, Directrice de logement, environnement et architecture (LEA)

Mme Florence GERMOND, Directrice des finances et de la mobilité

M. Jean-Yves PIDOUX, Directeur des Services industriels (SIL)

M. Georges RENAUDET, Chef du Service d'organisation et d'informatique (SOI)

M. Jean-Daniel SCHLAEPPY, Chef de division au Service d'organisation et d'informatique

M. Emmanuel BOURQUIN, Chef du Service des finances

Mme Elisabeth HUBER, qui tient le procès-verbal.

Lieu : salle des Commissions de l'Hôtel de Ville

Date et heure : 13 mars 2019, 17h

Après les présentations d'usage, Mme la Municipale Litzistorf rappelle l'intention de la Municipalité de rapatrier auprès du SOI l'hébergement des infrastructures dites SAP (« *Systems, Applications and Products for data processing* » ; les profanes apprendront qu'il s'agit d'un logiciel destiné à gérer l'ensemble des processus d'une entreprise en intégrant l'ensemble de ses fonctions) utilisées par les Services industriels. Ce rapatriement permet de satisfaire les impératifs de sécurité des données et de qualité du service, et correspond à la stratégie informatique de la Ville. En raison de diverses contraintes temporelles, notamment liées aux procédures applicables aux marchés publics, la Municipalité n'a pas été en mesure de présenter un préavis ordinaire, mais a dû solliciter la COFIN en urgence. Aucun surcoût n'est toutefois prévu en l'état.

M. le Municipal Pidoux rappelle quant à lui le contexte historique entourant ce préavis. En 2002, afin de permettre la mise en place de SAP aux SIL, la décision a été prise de créer Neo Technologies SA en commun avec la Romande Énergie. A l'heure actuelle, la société SAP

Conseil communal de Lausanne

(éditrice du logiciel du même nom) ne souhaite toutefois plus en assurer la maintenance sur les bases de données *Oracle* ; de plus, compte tenu du fait qu'il est aujourd'hui facile de se convertir au système *SAP*, mais beaucoup plus difficile d'en sortir, la Municipalité a pris la décision de migrer vers *SAP HANA* (nouvelle technologie de bases de données). Ce choix exige des infrastructures matérielles spécifiques permettant d'accueillir ces bases de données *HANA*, que le préavis propose donc d'acquérir par voie de *leasing*.

La discussion, puis le passage en revue du préavis, permettent d'éclaircir ou de préciser les points suivants :

- La société Neo Technologies SA va rester active, ayant d'autres clients en sus de la Ville. De plus, les SIL vont continuer à travailler avec elle ; en effet, seule la gestion des infrastructures est reprise par le SOI.
- La sortie de *SAP* a été étudiée, mais représenterait des coûts prohibitifs, pour au final se retrouver toujours captifs, mais d'un produit concurrent.
- L'administration communale, hors SIL, utilise *GEFI* comme système d'information financière. Des études sont en cours pour déterminer le système qui le remplacera ; il ne s'agira pas de *SAP*.
- La gestation de l'application de gestion des relations clients (CRM) est en cours depuis un certain temps ; la mise en production devrait démarrer le 23 avril. Ce projet a connu des difficultés en raison de sa complexité de mise en œuvre aux SIL (liée aux produits netplus.ch), ainsi qu'au redimensionnement de son périmètre (prévu au départ pour toute l'administration : cf. préavis n° 2014/57 « Outil communal de gestion de la relation avec les clients et les citoyens » du 2 octobre 2014).
- Les coûts d'acquisition de l'infrastructure matérielle, soit CHF 427'124.34.-, couvrent les éléments suivants :
 - o Les équipements ;
 - o Les licences qui leur sont destinées ;
 - o Les licences du système d'exploitation, nécessaire à la certification *SAP HANA* ;
 - o Le support de l'infrastructure matérielle dans son entier pour une période de 4 ans.
- Le dimensionnement de cette infrastructure a été établi selon les recommandations officielles *SAP*. Trois serveurs dédiés seront acquis.
- La maintenance consiste en l'engagement du fournisseur à remplacer les pièces en panne dans un délai convenu.
- L'acquisition ayant lieu sous forme de *leasing*, elle ne fera pas l'objet d'un amortissement comptable. Le coût des intérêts est par ailleurs compris dans le prix.

Au vote, la COFIN accepte unanimement l'unique conclusion de ce préavis.

Lausanne, le 22.03.2019

Le rapporteur :
Valentin Christe

